



## Marié en 2015 maison construite sur terrain de ma femme en 2013

-----  
Par Luigi59

Bonjour,

En instance de divorce nous avons construit notre maison de 142 m<sup>2</sup> sur un terrain donné par ses parents à ma conjointe en 2013 mais nous nous sommes mariés sans contrat en 2015.

A quoi puis je prétendre comme indemnités? Sachant que le prêt est à nos 2 noms pour la construction

Merci d avance

-----  
Par Luigi59

Pour préciser notre construction à été terminé en 2013 avant le mariage.

-----  
Par isernon

bonjour,

article 552 al.1 du code civil :

La propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous.

la maison appartient à votre future ex-épouse, mais c'est une présomption simple. Le remboursement après votre mariage a été fait par la communauté. Sous le régime légal, les gains et salaires sont des biens communs.

salutations

-----  
Par ESP

Merci Isernon, mais la question est relative aux conséquences du divorce VS le régime matrimonial.

-----  
Par Luigi59

En fait ai je droit à la moitié de la valeur mobilière moins le terrain ou bien au prorata de l emprunt remboursé? Merci